



LABORATOIRE D'ECONOMIE DE LA PRODUCTION
ET DE L'INTEGRATION INTERNATIONALE

UMR 5252 CNRS - UPMF

NOTE DE TRAVAIL

N° 5/2009

La crise de 2008 : l'emboîtement de trois crises

Bernard Billaudot¹

avril 2009

¹ Professeur émérite UPMF

La crise de 2008 : l'emboîtement de trois crises

Résumé

Le diagnostic porté sur la « crise de 2008 » dans cet article est qu'il s'agit du moment de cristallisation de trois crises emboîtées. C'est en premier lieu une crise au sein du régime de croissance économique qui a prévalu depuis le début des années mille neuf cent quatre vingt sur la base de nouvelles formes institutionnelles économiques. Cette première crise est emboîtée dans une crise de la légitimité de la version libérale du modèle de modernité dans lequel ce régime s'est constitué et dont ces formes ne sont que l'une des composantes. Cette seconde crise est elle-même emboîtée dans une crise de ce modèle de modernité qualifié d'occidental et dont l'une des caractéristiques est d'être fermé sur la nation. L'objectif visé est seulement de faire voir que si on s'arrête à la première dimension, ou même à la seconde, beaucoup des phénomènes dont « la crise de 2008 » se compose demeurent incompréhensibles. Ce diagnostic n'implique pas, loin s'en faut, que le régime de croissance passé ne puisse perdurer.

Mots clés : régime de croissance, crise , régulation, modernité, justification

INTRODUCTION

Pour la grande majorité des économistes, la « crise de 2008 » est un accident¹. Cet accident s'est produit dans la finance aux Etats-Unis (avec les subprimes). Ce serait donc une crise strictement financière et américaine, qui se serait diffusée aux autres pays en raison de la mondialisation du financement de l'économie américaine et qui aurait ensuite, aux USA comme ailleurs, des répercussions sur la production et l'emploi – ce serait une perturbation externe de « l'économie réelle ». Ce point de vue n'est pas celui qui est défendu au sein de l'Ecole de la régulation². Pour autant, ce n'est pas seulement une crise économique d'ensemble que l'on pourrait qualifier d'ordinaire - une crise dans la régulation au sein d'un régime de croissance nationale, selon la classification de Boyer (1986). Et si elle se rapproche par certains aspects de la crise de 1929-1932, la période dans laquelle elle s'inscrit n'est plus du tout la même. Cette crise est à la fois **exceptionnelle** et **nouvelle**. C'est d'une analyse permettant de la resituer dans le très long terme dont on a besoin pour en comprendre l'origine et les enjeux³. Et cette analyse doit être **globale** en deux sens distincts : ne pas s'en tenir à l'économie et ne pas se limiter à une nation. On la comprend alors comme le moment de cristallisation de **trois** crises, entendues comme trois dimensions distinctes d'une remise en cause des formes institutionnelles en place ici et là, d'une perte de légitimité de ces dernières en ce qu'elles ont de commun.

A première vue, cette proposition n'a rien d'original puisque l'un des points de vue défendus dans l'espace public est que cette crise est à la fois économique, sociale et écologique. Ces trois dimensions sont alors le plus souvent juxtaposées, l'économique étant doté d'une logique propre et la nature étant vue comme extérieure au social (si ce n'est un simple décor de ce dernier)⁴. L'analyse qui va être présentée retient, au contraire, que l'économique est une composante du social (au sens de sociétal) et que l'humain est **de** la nature, la troisième dimension dite écologique étant alors tout aussi sociale que les deux précédentes dans la mesure où elle met en jeu les rapports des hommes entre eux à propos de leurs rapports aux objets – tous les éléments de la nature auxquels l'homme ne communique pas le sens de ce qu'il fait (y compris son corps biologique). De plus, si le troisième niveau retenu ici comprend cet aspect écologique, il ne s'y réduit pas. La thèse défendue est celle d'un **emboitement**. La crise de 2008 est d'abord une crise au sein d'un régime d'accumulation (ou de croissance, si on préfère). Cette première dimension est la dimension économique d'une crise sociétale, celle d'un modèle particulier que je qualifie de version libérale du modèle occidental de modernité. Et cette seconde dimension est elle-même inscrite – emboîtée, englobée – dans une crise plus générale qui est celle de la modernité occidentale. Il ne peut être question, dans cet article, de présenter une analyse complète de chacune de ces trois dimensions et de leur emboitement. L'objectif visé est seulement de faire voir que si on s'arrête à la première

¹ Telle est, en effet, la conclusion logique qui s'impose lorsqu'on appréhende le mouvement économique comme le déplacement dans le temps d'un équilibre, et non pas comme un processus historique irréversible. C'est un accident totalement inexplicable pour un nouveau classique (anticipations rationnelles). Il est compris comme le passage d'un équilibre haut à un équilibre bas par un nouveau keynésien (anticipations conventionnelles), mais sans pouvoir expliquer à l'intérieur de la théorie les raisons de ce décrochage (il faut faire appel à des causes « extérieures »).

² Voir notamment (Aglietta, 2008), Boyer (2008) et (Lordon, 2008).

³ Je ne traite pas de son déroulement conjoncturel passé et prévisible, si tant est qu'il le soit.

⁴ Cette représentation dite moderne est celle que Latour (1991) juge à juste titre fallacieuse.

dimension, ou même à la seconde, beaucoup des phénomènes dont « la crise de 2008 » se compose demeurent incompréhensibles.

Cette analyse de l'origine et des enjeux de la crise de 2008 est menée en conformité avec la problématique régulationniste. Cette dernière, on le sait, est à la fois historique et institutionnaliste-structuraliste. Elle met en jeu trois « espaces » (voir tableau I) et elle implique une démarche en trois temps⁵ : observer d'abord les institutions en place (P), caractériser ensuite celles-ci à l'aide des formes structurelles (S) en conceptualisant leurs formes institutionnelles (T), comprendre enfin la genèse et la fonction de ces formes institutionnelles (T)⁶.

*Tableau I : Les trois espaces et l'institutionnel**

S : Espace ontologique (structurel)	P : Espace phénoménologique (empirique)	T : Espace théorique
Formes structurelles	Institutions	Formes institutionnelles

* Adapté de Duperthuy (2008)

Je considère toutefois que la caractérisation et la compréhension ne peuvent être réalisées sans prendre en compte la façon dont les institutions en place ont été justifiées et l'effet de la dynamique sociale effectivement constatée sur la capacité de ces justifications à tenir dans la durée. Cela implique une appropriation critique du tournant pragmatique emprunté de son côté par l'Economie des conventions⁷. Je me limiterai, ici, à quelques rappels concernant cet approfondissement particulier de l'approche de la régulation⁸.

Je ne reviens pas sur l'observation de l'évolution, économique et sociétale, qui a eu lieu au cours de la période 1981-2008 dans les divers pays et à l'échelle internationale/mondiale⁹. Je retiens que cette évolution a présenté suffisamment de permanences institutionnelles et de régularités pour que l'on puisse faire état, comme faits stylisés communs, d'un régime de croissance économique et d'un mode de développement social (sociétal). Le propos est donc strictement théorique (caractériser et comprendre). Et comme la thèse défendue est celle de l'emboîtement de trois crises, il est développé selon un plan en trois parties, soit en consacrant une partie à chacune de ces crises.

⁵ Le cumul de toutes les recherches antérieures a déjà permis de se donner une représentation symbolique (géométrique) du structurel dans lequel s'inscrit le phénomène que la recherche se propose de comprendre.

⁶ Le terme « forme » renvoie à la distinction aristotélicienne entre forme et contenu (ou matière). Quand on se déplace dans l'espace et le temps, la forme instituée d'une forme structurelle change. La « matière » d'une institution se donne à voir ; elle ne peut être théorisée au sens où elle ne peut pas être déduite du structurel ; ce n'est le cas que pour sa forme, qui contraint la « matière ». Par ailleurs, une institution peut relever d'une ou plusieurs formes structurelles (voir *infra* pour la monnaie et le rapport financier) et une forme structurelle donnée peut être codifiée dans une ou plusieurs institutions (voir *infra* pour la firme capitaliste).

⁷ Le tournant pragmatique est celui qui, afin d'éviter les impasses du déterminisme des comportements par la structure, « accorde une position centrale à l'action dotée de sens, réhabilite l'intentionnalité et les justifications des acteurs dans une détermination réciproque du faire et du dire » (Dosse, 1995 : 12)

⁸ Les modalités d'une telle appropriation critique ont été présentées dans (Billaudot, 2008b). La dimension critique consiste avant tout à se donner les moyens d'éviter le risque de substituer le consensus au compromis. Contrairement à Amable et Palombarini (2005), je considère que ce n'est qu'un risque pour l'EC.

⁹ Je retiens 1971 comme la date d'ouverture « officielle » de la crise du fordisme à l'échelle internationale avec la sortie du dollar des cadres du SMI de Bretton-Woods et 1981 comme le moment de basculement au profit du néolibéralisme avec la victoire de Reagan aux USA (voir *infra*, pour une définition précise du néolibéralisme).

1. La crise de 2008 comme crise au sein d'un régime

A cette première étape, l'analyse n'est pas encore globale (au sens de sociétale). Elle porte sur l'économique. Peu importe que l'on parle d'économique, d'ordre économique, d'économie monétaire, de capitalisme ou d'économie de marché, si c'est de la même « entité empiriquement observée » dont il s'agit¹⁰. La proposition centrale de l'école de la régulation est alors la suivante : 1/ l'économique est inscrit dans du sociétal et cette inscription, différente d'un pays à l'autre et changeante dans l'histoire, détermine le mouvement économique ; 2/ cette inscription tient aux formes institutionnelles particulières en lesquelles s'actualise dans l'espace-temps la structure de cet économique. La nature exacte de cette structure est en débat au sein de cette école. Mais il y a au moins deux points d'accord : l'économique présuppose la monnaie et sa forme moderne coexiste avec le politique (la constitution-l'Etat) qui est alors détaché de toute propriété territoriale. En s'en tenant à cette base commune, le système de formes institutionnelles à prendre en compte pour l'économique d'une nation se compose de quatre formes proprement nationales – la FI monnaie-finance, la FI salariale, la FI commerciale et la FI étatique – et d'une forme internationale. Dans cette délimitation, les trois premières FI comprennent les réglementations édictées par l'Etat dans les trois domaines concernés. Quand à la FI étatique, la composante qui nous intéresse est celle qui concerne l'économique, c'est-à-dire celle qui est relative aux dépenses et aux prélèvements en monnaie des administrations publiques¹¹.

L'enjeu de cette première partie est donc seulement de caractériser *a minima* le système particulier de formes institutionnelles ayant porté l'évolution d'ordre économique observée dans l'espace-temps considéré en s'en tenant aux éléments communs entre nations¹², puis de faire état du régime économique national (abstrait) qui découle de ces éléments communs¹³. La crise de 2008 est alors comprise comme une crise au sein de ce régime de croissance, une crise qui se noue au niveau financier¹⁴.

1.1 Un système de formes institutionnelles économiques dans lequel la forme hiérarchiquement dominante est la forme « internationale »

Induite de l'observation des faits, la conjecture que je retiens est que l'on a assisté, dans le cours de la crise du fordisme, à l'émergence dans chaque nation d'un nouveau système de formes institutionnelles relativement stabilisé, système qui présente un certain nombre de similitudes entre nations. Si on s'en tient dans un premier temps à ces similitudes, on laisse nécessairement de côté tout ce qui fait de l'ensemble mondial un ensemble hiérarchisé (Etats-Unis/autres nations ; Nord/Sud). Cet aspect est relatif aux différences. Les deux principales similitudes sont les suivantes. 1/ La forme hiérarchiquement dominante du système est la FI internationale. 2/ Toutes les remises en formes, qui s'opèrent dans le cadre de la

¹⁰ Comme cela sera explicité dans la seconde partie, je considère toutefois que « capitalisme » est une dénomination impropre et « économie de marché », une dénomination fallacieuse.

¹¹ Le lecteur averti pourra constater que les cinq FI ainsi délimitées ne sont pas tout à fait les mêmes que les cinq FI de la « théorie canonique » de la régulation (Boyer, 1986). Cela se manifeste au moins pour la FI commerciale qui a pris la place de la FI « formes de la concurrence ». Comme cela sera précisé dans la seconde partie, cela tient au fait que la structure prise en compte dans la TR canonique pour délimiter ces FI reste une structure marxienne.

¹² *A minima* signifie qu'on ne remonte pas aux formes structurelles et qu'on ne traite pas de la façon dont ont été tranchés les débats de justification qui ont conduit à légitimer les nouvelles formes instituées.

¹³ Il ne peut être question ici de prendre en compte les différences et d'en déduire des modalités différenciées de croissance.

¹⁴ En raison de l'objectif visé dans cet article, je ne détaille pas cette composante proprement financière (voir Boyer, 2008).

déstabilisation plus ou moins prononcée des formes fordienues, relèvent de compromis dans lesquels le recours au marché, comme mode de mise en ordre des transactions économiques, l'emporte nettement - au détriment des deux modalités qui avaient pris du poids à l'époque fordienne ; à savoir, une réglementation politique s'imposant de l'extérieur aux parties prenantes à la transaction ou des conventions collectives procédant d'un accord entre les représentants respectifs de ces parties prenantes. Cela se traduit avant tout par des **dérèglementations** (si on qualifie de réglementation, les règles codifiées procédant de l'arbitrage du politique), dérèglementations qui s'accompagnent de l'entrée en désuétude de beaucoup de conventions communes ou collectives qui s'étaient formées au sein de la réglementation fordienne. En raison de l'interdépendance hiérarchisée entre les cinq FI, ces deux similitudes vont de pair.

Le fond commun des FI internationales : les raisons de sa position dominante

La FI internationale propre à un pays, qui est prise en compte, est sa dimension économique, celle qui comprend l'ensemble des règles de toutes sortes (règles de droit, conventions collectives, conventions communes) qui président à l'établissement des relations économiques entre nations, ces règles ayant pour objet de combler les dénivellements institutionnelles entre elles en matière de monnaie-finance, de commerce, de salariat et de fiscalité. A partir du moment où les accords concernés sont multinationaux, et non pas bilatéraux ou limités à un petit groupe de nations (voir notamment l'UE), on est en présence d'une FI commune. Cela vaut d'abord pour la composante monnaie-finance, composante dont les deux termes sont indissociables existentiellement à partir du moment où la forme de la monnaie est partout la monnaie de crédit¹⁵. De nouvelles règles – au sens large où une règle peut aussi bien autoriser (habiliter) que contraindre – prennent très tôt en ce domaine la place de celles du fordisme, avec le passage aux changes flottants et la libéralisation des mouvements de capitaux à l'échelle internationale, soit deux modalités ayant recours au marché (économique) comme forme de régulation¹⁶. Il s'agit du processus fondateur de ce qu'il est convenu d'appeler l'avènement de la **mondialisation** (globalisation), entendue comme un nouveau cours de relations économiques internationales (nous verrons dans la troisième partie qu'elle doit être comprise en un sens beaucoup plus large). Ce nouveau cours s'étend ensuite au commerce avec la création de l'OMC et l'adhésion généralisée aux principes de « libre commerce » qu'elle a édicté (avec la possibilité de sanctionner les manquements). L'adhésion de la Chine à l'OMC est le signe que ce nouveau cadre s'impose à tout le monde et s'est stabilisé.

La position hiérarchiquement dominante de la FI internationale au sein de chacun des systèmes des cinq FI d'une nation tient à la fois aux contraintes que cette mondialisation en matière monétaire-financière et commerciale fait peser sur les FI proprement nationales en disqualifiant toutes les règles héritées du fordisme qui pénalisent la nation dans le compétition mondiale – tout particulièrement en matière salariale – et aux opportunités qui sont ainsi ouvertes à des pratiques inenvisageables antérieurement (ex : délocalisation, travail à l'étranger, etc.), des pratiques qui secrètent de nouvelles conventions communes. Cette position supérieure signifie que les autres FI tendent à se former dans l'espace délimité par cette forme, ce qui n'est pas sans provoquer des tensions et des résistances (voir les

¹⁵ L'un des aspects de la transformation qui fait passer de la société à l'ancienne à la société moderne est ce « compromis historique » (Billaudot, 2001 : 27) qui a réglé le conflit entre la monnaie publique (la monnaie émise par le souverain disposant du monopole de la frappe) et la monnaie privée (les signes de crédits des banques - lettres de change, billets de banque). De plus, depuis la mise en place des systèmes bancaires dans la période 1934-1950, les banques de second rang assurent l'essentiel de la création monétaire.

¹⁶ Voir notamment (Gauron, 2002).

différences *infra*). L'OMC a sans doute été le principal instrument du renversement de dominante qui s'est ainsi opéré, puisque sous le fordisme la forme dominante était le rapport salarial¹⁷.

Une recomposition des FI proprement nationales à dominante de marché

Ce renversement de dominante n'a pas eu les mêmes effets dans tous les pays, même si on se limite aux pays du Nord qui avaient été partie prenante de la dynamique fordienne. Toutefois, les similitudes sont nombreuses, tenant comme on l'a dit à la dérèglementation, c'est-à-dire au fait de laisser à la libre initiative des parties prenantes à une transaction (commerciale, salariale ou financière) le soin de régler tel ou tel aspect de cette transaction et d'inscrire cette dernière dans un marché organisant la compétition entre « offreurs » et entre « demandeurs » s'agissant de savoir qui passe contrat avec qui et à quel prix.

La dérèglementation affecte d'abord la FI monétaire-financière. Cela se traduit par le passage d'une finance d'intermédiation à une finance de marché, avec la titrisation des créances des intermédiaires financiers et la création de marchés de produits dérivés ; dans la finance d'intermédiation, la solvabilité de l'emprunteur était appréciée dans le cadre d'une relation durable entre le prêteur et l'emprunteur et tous les risques étaient supportés par l'intermédiaire financier qui prête ; en revanche, avec la finance de marché, ce sont les « prix » qui se forment sur les marchés qui président à l'octroi d'un prêt – le cours en Bourse de l'action pour une entreprise cotée et la valeur actuelle de marché de son patrimoine pour un ménage (notamment la valeur au prix actuel du marché du logement acheté s'agissant d'un prêt accordé pour cet achat) – et les risques pour le prêteur initial sont reportés sur d'autres via la titrisation des créances et les marchés de taux. Tout se passe comme si, pour chacun, le risque de se retrouver avec une créance irrécouvrable avait disparu.

Les transformations qui affectent la FI commerciale – les modalités de la concurrence sur les marchés de biens et services – sont tout aussi importantes. Pour la firme leader, la différence antérieure entre le prix sur le marché intérieur et le prix à l'exportation s'estompe. Le prix sur le marché intérieur n'est plus appréhendé comme un prix de production – un coût de revient auquel s'ajoute une marge de profit désirée – mais comme un prix de marché, c'est-à-dire comme celui que le marché est prêt à accepter pour le produit particulier offert en une certaine quantité, le profit réalisé se présentant alors comme un solde. Bien évidemment, il y avait « du prix de marché » sous le fordisme et il y a encore « du prix de production », mais le modèle dominant n'est plus le même. Dans ces conditions, le dirigeant qui constate qu'il a du mal à vendre tel produit se dit que ce produit n'est pas adapté au marché (ce constat n'est plus mis au compte d'une baisse temporaire de la demande globale comme sous le fordisme). Si sa réaction conjoncturelle est encore de réduire la quantité produite sans baisser son prix (il le fait d'autant plus facilement et rapidement qu'il a flexibilisé son outil de production), son comportement diffère au delà: Il cessera la production (ou il la délocalisera d'une façon ou d'une autre, voir *infra*) si la rentabilité dégagée de cette activité s'avère inférieure à la moyenne. Ce serait irresponsable de sa part de ne pas le faire.

¹⁷ La thèse défendue n'est donc pas la même que celle de Fourquet (2004), puisque ce dernier postule que cette position dominante est permanente. Le renversement en question est inscrit dans les causes structurelles de l'entrée en crise du fordisme, les deux principales étant 1/ que, avec l'ouverture progressive à l'exportation des grandes firmes nationales, « la négociation répétée de hausses collectives des salaires à l'échelle nationale, n'est plus compatible avec leur compétitivité extérieure » (Billaudot, 2001 : 268) et 2/ que le creusement des déficits publics contraint les Etats à rechercher un financement à l'étranger.

Les transformations qui affectent la FI salariale sont connues¹⁸. Elles sont dans une large mesure la conséquence de celles qui viennent d'être indiquées pour les précédentes, en raison de la nécessaire cohérence entre les cinq FI et du renversement de la position de cette FI dans la hiérarchie.

Ces changements ont pour conséquence qu'un nouveau type de firme capitaliste s'affirme, une firme dont la gouvernance se réduit au rapport entre les actionnaires et le management (la direction n'est responsable que devant les actionnaires) et qui est qualifiée à ce titre de **firme actionnariale** (Aglietta et Rébérioux, 2005). Son critère unique de gestion est la « création de valeur pour l'actionnaire », c'est-à-dire la montée du cours en bourse soutenue par des dividendes élevés, un effet de levier positif de l'endettement ainsi que d'autres manipulations sans rapport avec la rentabilité économique de la firme (profit global/capital avancé). Le rapport entre l'industriel (préoccupé de mettre en œuvre une stratégie à long terme) et le financier (préoccupé de l'évolution à court terme du cours de ses actions) s'en trouve profondément modifié au bénéfice du second, la distribution de stock options aux dirigeants accompagnant ce déplacement du centre de gravité du rapport.

Ce renversement de dominante permet de comprendre les changements qui affectent l'organisation productive, tout particulièrement le recentrage sur le métier qui s'accompagne d'une externalisation d'une bonne part des activités de fabrication et de la constitution dans la foulée de réseaux mondiaux d'approvisionnements. En effet, ce renversement signifie que le principal moyen par lequel la firme entend conserver ou renforcer sa compétitivité est, au-delà d'une amélioration de la qualité des produits, un abaissement des coûts de fabrication via celui des prix d'acquisition des approvisionnements en raison de l'appel à des sous-traitants locaux ou de la **délocalisation** de leur fabrication dans les pays à bas salaires¹⁹.

Reste la FI étatique, au titre des opérations économiques. Le principal changement affecte les prélèvements. Les réformes engagées relèvent d'un argumentaire d'ordre économique - il s'agit que le prélèvement « rapporte » ou qu'il soit « économiquement incitatif » ou encore « économiquement non pénalisant » pour le contribuable – et non plus un argumentaire d'ordre politique – égalité en droit devant l'impôt, souci de solidarité. Cette orientation générale conduit à donner la primeur aux baisses d'impôts (ou de charges) sur l'augmentation des dépenses lorsqu'il s'agit de relancer la croissance économique et, plus généralement à réduire les dépenses publiques (services publics, etc.).

Les différences de formes entre pays du Nord sont nombreuses. Certaines sont la reproduction de différences structurelles de longue période déjà présentes sous le fordisme, d'autres tiennent au degré de dérèglementation. D'ailleurs, on ne peut se limiter à ces pays en raison de l'arrivée sur le devant de la scène de nouveaux « grands » - la Chine, l'Inde, le Brésil – et de l'insertion dans le marché mondial de nombreux pays d'Asie, d'Amérique latine et même

¹⁸ Les deux principales sont (i) la primauté des hausses individuelles de salaires, associées à la responsabilisation du salarié et à sa propre compétence, au détriment des hausses collectives découlant de négociations collectives se référant à des grilles de qualification et (ii) le retour en force de l'état du marché du travail comme facteur de différenciation des hausses individuelles et des conditions d'exercice de la convention de chômage (convention selon laquelle l'entrepreneur se doit d'adapter le volume d'emploi à la production qu'il peut écouler).

¹⁹ On entend alors le terme « délocalisation » en un sens large. Il ne recouvre pas seulement les délocalisations actives internes (la firme ferme une usine ici et en ouvre une, par filiale interposée, dans un pays à bas salaires), mais aussi les délocalisations actives externes (la firme arrête telle fabrication ici et fait appel à des fournisseurs autonomes situés à l'étranger pour les composantes qui ne sont plus produites en interne) et les délocalisations passives (la firme se reconvertit en abandonnant la production de tel produit, la demande intérieure pour ce produit étant alors satisfaite par l'importation ; ou elle disparaît, avec le même effet).

d’Afrique. Cette insertion se fait sous l’égide du consensus de Washington, c’est-à-dire en retenant comme modèle à atteindre comme point d’aboutissement du processus de modernisation dans lequel sont engagés les pays concernés, un modèle libéral-occidental (voir *infra*) ; au moins en matière économique...si ce n’est politique²⁰. Ces pays mettent ainsi en place une FI internationale qui s’accorde au libéralisme prôné par les grandes organisations internationales, l’OMC, le FMI et la Banque mondiale²¹.

1.2 Un régime de croissance déséquilibré à crises régulatrices

Ce nouveau système de FI est porteur d’un régime de croissance²². Si un premier cadrage de ce régime est possible « en économie fermée », il est tout à fait insuffisant, étant donnée la position dominante de la FI internationale.

Un premier cadrage « en économie fermée »

Appliquée à la période passée en revue, la méthodologie que j’ai mise au point en approfondissant celle de Boyer (1988) conduit à faire état d’un régime déséquilibré en raison d’un régime de demande à pente négative (Billaudot, 2001 : 278-282). Le régime de moyen terme en question est donc un régime fictif. Le mode effectif de croissance s’en écarte durablement vers le haut jusqu’à l’éclatement d’une crise qui y ramène. Il s’agit donc d’un régime qui comprend, à la différence du régime fordien, des crises régulatrices. Le déclenchement de la crise se situe **au niveau financier**. On assiste à l’éclatement d’une bulle financière. Parler de bulle signifie que les cours sont montés dans la phase de croissance bien au-delà de ce qu’autorise l’évolution de la rentabilité globale du capital investi dans la production de biens et de services²³. « L’éclatement de cette bulle est tout aussi inéluctable qu’imprédictible »²⁴. Par les effets qu’elle a sur l’investissement des entreprises et la consommation des ménages (via l’inversion de l’effet de richesse), cette crise financière conduit à un retournement à la baisse de la production et à une remontée du chômage.

La spécificité « internationale » du régime de croissance intérieure

Le principal élément qui n’a pas été pris en compte dans le cadrage précédent est la **pression à la baisse des prix à la consommation** qui a pour origine la délocalisation de nombreuses productions et l’appel à l’importation qui en résulte en provenance des pays à bas salaires, la

²⁰ Voir notamment la Chine, où il n’y a pas du tout de « marché politique » (Leonard, 2008).

²¹ Je ne rentre pas ici dans le détail en traitant de la querelle au sein de la pensée néolibérale entre les « libéraux » qui fondent leurs préconisations sur la **nouvelle macroéconomie classique** et les « sociaux libéraux » qui la fondent sur la **nouvelle macroéconomie keynésienne**, avec le renversement de dominante qui a eu lieu au sein de ces organismes, au bénéfice des seconds.

²² Ce régime théorique vaut en premier lieu pour les pays du Nord, mais ses caractéristiques sont plus générales, en sorte qu’il peut aussi être appliqué aux pays du Sud qui ont mis en place des FI du type considéré.

²³ La formation d’une telle bulle est constitutive de toute économie de financement de marché comme l’a bien expliqué Keynes avec l’image du concours de beauté. Ce qui est spécifique à la période passée en revue est 1/ que la banque centrale a le moyen d’agir sur les taux d’intérêts en entretenant la bulle si elle les fait baisser et 2/ que les intervenants sur le marché financier sont en premier lieu des intermédiaires financiers (fonds de pension, banques qui gèrent des fonds communs de placement ou spéculent pour leur compte propre, etc.) et non plus des particuliers. La crise qui ponctue la phase de croissance n’a donc pas pour origine une baisse du taux de rentabilité économique. Ce n’est donc pas, comme à l’époque du capitalisme concurrentiel théorisée par Marx, une crise classique de suraccumulation, ce que retiennent encore des économistes marxistes, dont Joshua (2009).

²⁴ (Billaudot, 2001 : 282). Il est structurellement inéluctable puisqu’il s’agit d’une bulle, mais la date à laquelle il interviendra est totalement imprédictible. Les événements à l’origine d’un tel retournement peuvent être très divers. Pour la « crise de 2008 », il s’agit avant tout des subprimes.

contrepartie en exportations ne portant pas sur les mêmes produits. Il s'agit de l'une des forces motrices de la consommation salariale ordinaire (non compris les catégories de familles qui bénéficient d'un effet de richesse positif avec la montée des cours en bourse et les rémunérations associées –voir les stock-options). Autrement dit, la progression pour tous de cette consommation est moins attendue de hausses salariales – celles-ci sont pour une bonne part individualisées – que d'une baisse des prix de nombreux produits manufacturés. Pour le gouvernement, « agir pour le pouvoir d'achat » signifie « agir pour que les prix baissent », ou du moins n'augmentent pas.

On doit enfin intégrer la position dominante des USA, en passant ainsi de la croissance nationale au système des dynamiques nationales sous hégémonie américaine. A l'époque du fordisme, cette hégémonie était déjà en place, qu'on la théorise à la façon de Kindleberger ou à celle de Wallerstein. Avec la mondialisation, captée pour l'heure en termes de transformation différenciée de la FI internationale, cette hégémonie a changé de forme. On doit faire état d'une hégémonie **impériale**, en ce sens qu'elle a un certain nombre de traits communs avec les empires du passé précolonial : la *pax americana* (imposée s'il y a lieu par la force comme en Irak) a pour contrepartie la possibilité pour la tête de l'empire de disposer de quoi dépenser sans compter, la forme présente étant que le reste du monde (à commencer par la Chine) finance le manque d'épargne intérieure sans qu'il s'agisse nécessairement d'un financement de l'Etat. C'est le système financier américain dans son ensemble qui se refinance à l'extérieur sans « pression » des marchés financiers, en autorisant et validant ainsi une croissance totalement déséquilibrée en termes de commerce extérieur de l'économie interne des USA. Pour autant, le système des régimes de croissance nationaux sous hégémonie impériale n'est pas nécessairement explosif dans le long terme si le besoin de financement de la nation américaine vis-à-vis du reste du monde n'a pas pour contrepartie un creusement continu du déficit public de l'Etat américain, c'est-à-dire si la confiance dans le dollar n'est pas affectée par un tel déficit.

Ainsi le régime de croissance national « internationalisé » qui s'est mis en place n'est pas propre aux USA et la crise ponctuelle de 2008 n'est donc pas une crise purement américaine. S'agit-il du moment qui marque l'entrée en crise de ce régime ? Pour répondre à une telle question, il faut passer à une analyse qui ne se limite pas à l'économique.

2. Une crise de la version libérale de la modernité occidentale

Ce serait une grave erreur de penser que la contre-révolution (néo)libérale des années 80 serait née dans l'économique et se serait ensuite propagée dans le reste de la société, les firmes multinationales étant alors considérées comme la principale force en présence dans l'action collective dont ces changements furent issus. Bien sûr, il ne s'agit pas de renverser complètement l'argumentation en retenant que cette contre-révolution aurait été impulsée de façon diffuse et non concertée par la société civile sur la base d'une contestation de l'efficacité des institutions héritées de la période antérieure et se serait ensuite transmise à l'économique. Ce serait négliger la force des acteurs d'ordre économique qui sont porteurs de l'impulsion capitaliste ou qui bénéficient directement de ses effets, lors même que, comme cela va être analysé sous peu, le nouveau système d'institutions économiques qui s'est imposé est celui qui libère au maximum la possibilité que cette impulsion s'exerce. Mais on ne doit pas pour autant réduire ces acteurs aux seules firmes multi, transnationales ou globales. Au début de la période en revue, celles-ci étaient souvent sur la défensive, essentiellement parce que les secteurs ou les types de production dans lesquels elles avaient acquis leur puissance n'étaient plus ceux dans lesquels on pouvait réaliser un taux de profit élevé ou même

ordinaire. Au lieu d'être la base de réalisation du profit, l'emploi d'un effectif important de salariés devenait un handicap sous l'égide de la nouvelle régulation commerciale. Ce sont de nouveaux hommes d'affaires, de nouvelles fortunes et de nouveaux segments de captation du profit qui ont pris le dessus. Ce sont avant tout ces nouvelles élites économiques qui ont soutenu le « nouvel esprit du capitalisme » mettant en avant le libre engagement dans des projets et la compétition entre projets (Boltanski et Chiapello, 1999). De plus, on ne doit pas oublier que l'un des mots d'ordre du Mai 68 français fut « il est interdit d'interdire » et que la période fut celle de la libération sexuelle, d'une évolution culturelle mettant en avant la liberté de création de l'artiste, ainsi que celle qui a vu se réaliser de profonds changements des rapports hommes/femmes et des modes d'éducation des enfants, les institutions concernées étant alors la famille et l'école. Plus généralement, un nouvel individualisme a vu le jour - cette « culture de l'épanouissement de soi » dont parle Taylor (1992 : 28) et qui est défendue par « ceux qui soutiennent un libéralisme de la neutralité »²⁵. Et ces derniers se situent souvent « à gauche » au plan politique.

Il n'y a donc pas eu d'un côté une contre révolution libérale portée par des forces de droite et de l'autre les forces de gauche qui s'y seraient opposées ou s'y seraient ralliées. On doit s'en remettre à une analyse qui conjugue les contestations qui ont été exprimées au nom de la liberté, entendue comme liberté de choix en compétition avec les autres ou comme épanouissement de soi, dans les diverses composantes de la société et qui permette ainsi de comprendre comment, en s'épaulant et se renforçant mutuellement, elles ont conduit à un ensemble de réformes institutionnelles relevant du même esprit, d'une même grammaire de justification. Un nouveau mode de développement social d'ensemble s'est ainsi mis en place. Le régime de croissance économique construit dans la section précédente n'en est que l'une des composantes. La seconde proposition qui va maintenant être défendue est que ce mode de développement social (sociétal) est entré en crise. L'élaboration théorique de cette proposition implique de dire quelques mots de la structure d'ensemble d'une société nationale dite moderne et de mobiliser une problématique des institutions (genèse, stabilisation, crise) en termes de justification. La question à laquelle cette proposition apporte une réponse est alors celle de savoir si, près de trente ans après, les justifications sociales, qui ont présidés à la mise en forme des institutions qui ont porté ce mode de développement, sont encore considérées comme légitimes ou si de nouvelles contestations ne sont pas en train de les mettre en crise. La « crise de 2008 » est alors analysée comme le moment de cristallisation de ces contestations délégitimantes.

2.1 De quelques considérations préliminaires sur la structure d'une société moderne nationale et sur les diverses façons de justifier-légitimer sa mise en forme institutionnelle

Nous verrons dans la troisième partie qu'il n'y a pas un seul modèle de société moderne possible. A cette étape, je m'en tiens au point de vue courant selon lequel le genre moderne est celui que l'on dégage des sociétés réellement existantes dites développées au-delà des différences observables entre elles dans l'espace et le temps, en ayant alors en vue cette

²⁵ Ce relativisme s'exprime ainsi : « chacun possède ses propres « valeurs » dont il est impossible de discuter », « on ne doit pas contester les valeurs d'autrui » ou encore « chacun a le droit d'organiser sa propre vie en fonction de ce qu'il juge vraiment important et valable. Il faut être sincère envers soi-même et chercher en soi-même son propre épanouissement. En quoi consiste cet épanouissement ? En dernière analyse, c'est à chacun de le déterminer par soi-même. Personne d'autre ne peut et ne doit lui dicter quoi que ce soit » (p. 26). Pour Taylor, « ce relativisme si répandu aujourd'hui est une erreur profonde et même, à certains égards absurde », en raison du fait qu'il ignore la nécessité d'un « horizon de signification » pour qu'une valeur puisse acquérir ce statut (voir *infra*). Même s'il note qu'on ne doit pas ne pas reconnaître « l'idéal moral puissant qui est à l'œuvre ici, si dégradée et si travestie qu'en soit l'expression », cet idéal étant « un idéal de véracité à soi-même ». (p. 27).

modernité associée aux Lumières que les postmodernes (Lyotard, Jameson, etc.) prennent pour cible de leurs critiques. Ce modèle se caractérise par une certaine structure et par des modes de justification des institutions qui lui sont propres²⁶.

La structure du genre « société moderne »

La transformation (au sens de Piaget) de la société à l'ancienne en société moderne se manifeste par la **dépersonnalisation** des formes structurelles de la structure de base et leur **délocalisation** (déterritorialisation)²⁷. La monnaie est désencastrée de l'Etat, dont un nouveau rapport social se détache par transformation du rapport de sujétion. Ce nouveau rapport social est la **citoyenneté**, le rapport social «Etat» devenant alors la mise en rapport des citoyens avec les organismes de puissance publique. Deux ordres se dégagent ainsi des structures du quotidien (Braudel) ou encore du monde de la vie (Habermas) : un **ordre économique** et un **ordre politique**. Comme le politique, l'économique est déjà présent dans la société à l'ancienne ; il est associé à la monnaie qui est un langage, celui de l'équivalence entre les objets ; en l'occurrence, ce qui est « économique » dans la vie sociale est tout ce dont la signification ne peut être exprimée qu'en se servant de ce langage²⁸. L'avènement du genre « moderne » se caractérise par le *take off* de l'économique comme ordre. Cet ordre est constitué par trois formes structurelles qui lui sont propres : le rapport commercial, le rapport salarial et le rapport financier. L'ordre politique n'est plus alors confondu avec l'Etat, qui est un Etat de droit. Ce qui est d'ordre politique est tout ce dont la signification ne peut pas être exprimée sans mobiliser le langage de la citoyenneté, celui de l'égalité en droit entre les hommes. Enfin, deux formes structurelles résultent des transformations relatives à la mise en forme des exigences propres au registre de socialisation de nature domestique (ou encore anthroponomique²⁹) en lien avec les précédentes : le « nom » et la « famille nucléaire ». A s'en tenir aux deux ordres, la structure de base (espace public) est donc celle qui est décrite dans le tableau II³⁰.

²⁶ Je précise dans la troisième partie ce qui, dans cette présentation, relève de la modernité « en général » et ce qui est spécifique à ce modèle, qui peut être qualifié de première modernité ou de modernité occidentale.

²⁷ En effet, leur dépersonnalisation est porteuse d'une distanciation spatio-temporelle (Giddens, 1994). Leur institution consiste donc en premier lieu à les inscrire dans l'espace et le temps, sans prédétermination autre qu'historique.

²⁸ Seul l'économique peut faire l'objet d'une discipline particulière au sein des sciences sociales et non pas l'aspect de nature économique présent dans tout groupement humain, dès lors que cet aspect ne délimite pas un domaine.

²⁹ Voir (Bertaux, 1993).

³⁰ Comme pour la monnaie et le rapport financier, les formes structurelles « citoyenneté » et « Etat » ne sont pas instituées distinctement dans le modèle considéré, le texte explicitant cette mise en forme conjointe étant la constitution.

*Tableau II : La structure de base « moderne » (deux premiers rangs)**

	Ordre économique	Médiums de communication	Ordre politique
Espace technique**		Monnaie	
Espace social***		Citoyenneté	

* Avec : RC pour rapport commercial ; RS pour rapport salarial ; RF pour rapport financier

** Espace des rapports des hommes aux objets (tous les éléments de la nature ou produits par l'homme auxquels il ne communique pas le sens de ce qu'il fait).

*** Espace des rapports des hommes entre eux.

Tel qu'il vient d'être défini, l'ordre économique n'est pas associé à une logique d'enrichissement. Il ne se confond donc pas avec le capitalisme. Comme l'avaient déjà avancé Aglietta et Brender (1984), le capitalisme ne doit pas être considéré comme un système (doté de formes structurelles qui lui seraient propres) ; c'est une **force d'impulsion** des activités d'ordre économique (de production, de commercialisation ou de financement). Ce n'est pas la seule possible. Reste que cette force d'impulsion ne peut pas ne pas manquer de s'exercer dès que le rapport commercial est mis en forme, *a fortiori* si le rapport salarial et le rapport financier le sont, la forme structurelle « firme capitaliste » étant instituée par cette conjugaison (pas de FI propre).

De la justification en modernité (occidentale)

Dans tout groupement humain, la mise en forme institutionnelle des rapports sociaux qui sont constitutifs de sa structure délimite des places ou positions sociales différentes, en ce sens que ceux qui les occupent ne disposent pas du même pouvoir d'accès à tout ce qui y est considéré comme un bien. Ainsi les normes sociales instituées créent nécessairement des inégalités. C'est la raison pour laquelle ces normes doivent être justifiées aux yeux des membres du groupement pour que l'ordre tienne, y compris par la violence symbolique (Bourdieu, Foucault). Dans les groupements à base de communalisation (Weber), le principe de justification est la sacralisation - on se réfère à des croyances, des commandements de Dieu (des Dieux) ou des mythes. Avec la société à l'ancienne, le principe faisant appel à l'investigation en raison de Platon – la justification en raison que je qualifie de rationalisation – fait son apparition en se conjuguant à la sacralisation. La modernité prônée par les Lumières est celle de **l'exclusivité de la rationalisation** concernant les justifications sociales des normes publiques (celles qui s'appliquent en principe à tout membre de la société nationale)³¹. Ces normes sont alors des règles relevant de la convention ou du droit (Commons, Weber). Le processus d'institution est une action collective non concertée débouchant sur une convention commune en cas de polarisation mimétique sur une justification sociale commune. Chaque fois qu'un tel consensus s'avère impossible (voir *infra*), il s'agit d'une action collective concertée débouchant sur une convention collective ou une règle politique (loi, décret, arrêté)

³¹ Je ne traite pas ici de l'articulation entre les justifications proprement individuelles des activités en termes d'intérêt propre et les justifications sociales des règles qui à la fois habilite et contraignent ces activités.

ayant le statut d'un compromis (justification collective)³². Les argumentaires en faveur ou à l'encontre d'une règle particulière (ou d'un ensemble de règles associées), sont toujours formulés en termes d'**intérêt général**. Mais il n'y a pas une seule grammaire en la matière et le voile d'ignorance auquel fait appel Rawls (1971) n'existe pas. On est donc toujours en présence d'un débat³³. Mais d'où vient la pluralité de ces grammaires et quelles sont-elles ?

Les règles à justifier dans l'espace public sont avant tout celles qui président à l'établissement des transactions économiques et politiques entre individus physiques ou moraux égaux en droit à l'entrée dans la transaction. Or il y a trois modes possibles de règlement de tel ou tel aspect d'une transaction. Ces trois modes idéal-typiques sont le **marchandage** entre égaux, la **direction** de l'une des parties dans la transaction et la **planification** par une instance extérieure aux parties prenantes³⁴. A chacun de ces modes correspond une grammaire de justification, qui est spécifiée par la valeur à laquelle on se réfère et le bien supérieur qui est associé à cette valeur (voir tableau III).

Tableau III : Les trois triades propres à la société moderne

Valeur de référence	Bien supérieur associé	Mode polaire de règlement des transactions qui est préconisé
Liberté	Richesse	Marchandage
Efficacité technique*	Puissance (pouvoir d'agir)	Direction
Collectif	Reconnaissance	Planification

* Efficacité du rapport de l'homme aux objets

Selon la philosophie qui sous tend le modèle de modernité qui nous occupe³⁵, ces valeurs ne peuvent dériver des croyances personnelles des individus ; il s'agit nécessairement de **valeurs sociales**, c'est-à-dire de valeurs dont le sens met directement en jeu les rapports des hommes entre eux - Rawls, les qualifie à ce titre de « politiques » et parle alors d'une priorité du juste sur le bien³⁶. Et les biens supérieurs associés sont des **biens visés**. Une mise en ordre juste est alors une solution de **coordination efficace**, les conditions de cette efficacité sociale étant 1/ que tout membre de la société nationale peut avoir en principe accès à toutes les positions sociales (égalité des chances) et 2/ que les inégalités doivent être équitables, c'est-à-dire procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société³⁷ - ce « bénéfice » est nécessairement apprécié au regard des biens supérieurs, puisque ce sont des biens visés. L'équité est donc appréhendée différemment selon la grammaire de justification

³² Purement procédural (Bessy et Favereau, 2003), le droit est le langage qui permet de mettre en forme les compromis politiques. A ce sujet, voir MacIntyre (1993 : 370) et Supiot (2005 : 52).

³³ Je ne traite pas ici de l'articulation entre les justifications proprement individuelles des activités humaines en termes d'intérêt personnel et les justifications sociales des règles qui tout à la fois habilitent et contraignent ces activités. Je ne développe donc pas la proposition selon laquelle les grammaires sont les mêmes d'un côté et de l'autre. La principale critique que je fais à la « Théorie de la justification » développée au sein de l'Economie des conventions - (Boltanski et Thévenot, 1991), (Bessy et Favereau, 2003) – est de ne pas distinguer ces deux types de justification.

³⁴ Pour plus de détail concernant la façon dont cette proposition a été établie en procédant à une double appropriation critique de Commons (1934) et de Boltanski et Thévenot (1991), voir Billaudot (2008b).

³⁵ Il s'agit du fond commun entre celles des Lumières, de Smith, de Kant, de Hegel, de Bentham et de Rawls, pour ne citer que les principaux.

³⁶ Ainsi la liberté se définit comme liberté-compétition : exprimer et satisfaire ses désirs dans le cadre d'une libre compétition entre individus égaux. Ou encore : la liberté de l'un s'arrête où commence celle des autres.

³⁷ Toute tentative de les réduire détériore la situation de ces derniers. Ce critère d'équité est le « principe de différence » de Rawls () ou encore le sixième principe d'une cité chez Boltanski et Thévenot (1991).

retenue. Dans tous les cas, ce sont les résultats constatés qui comptent ; mais il s'avère que les justifications mettent toujours en avant les résultats attendus de telle ou telle règle. Il y a donc deux types de contestation : la contestation *a priori*, lorsqu'on se réfère à une autre grammaire que celle qui conduit à justifier la règle contestée et la contestation *a posteriori*, lorsque les résultats constatés ne correspondent pas (ou plus) aux résultats attendus. La première participe du débat qui conduit à légitimer d'une certaine façon (consensus ou compromis) une règle. La seconde est porteuse d'une délégitimation.

Comme les modes polaires de mise en ordre sont au nombre de trois, il y a trois versions idéales typiques du modèle de modernité (occidental). La version dont relève primordialement le système de FI économiques et politiques qui se met en place dans le cours des années mille neuf cent quatre vingt est celle pour laquelle toutes les justifications sociales finalement légitimées sont celles qui sont formulées en se référant à la **liberté-compétition**, en considérant que le seul bien visé est la **richesse** (au sens d'avoir à sa disposition les biens privés ou publics dont se compose la richesse) et en privilégiant le **marchandage** qui se spécifie par l'organisation de marchés (économique et politique)³⁸. Je le qualifie de modèle (néo)libéral ou plus précisément de version (néo)libérale du modèle de modernité occidentale³⁹. Les autres versions sont la version républicaine (primauté de la triade « collectif national-reconnaissance-planification ») et la version Saint Simonienne ou encore Bismarckienne (primauté de la triade « efficacité technique-puissance-direction »)⁴⁰.

2.2 Des manifestations de délégitimation du mode de développement néolibéral avant la crise de 2008

Selon ce qui vient d'être dit, tout débat concernant la réforme d'une institution se noue à partir du constat assez largement partagé que celle-ci n'a plus l'efficacité qui avait légitimé sa pérennité antérieure et il donne lieu à un échange d'arguments concernant les résultats **attendus** de telle ou telle réforme. Ces résultats attendus sont alors toujours présentés comme un progrès⁴¹. Il ne s'agit donc pas d'un débat entre des gens qui veulent réformer et d'autres qui veulent purement et simplement conserver l'existant. Dès lors qu'aucune grammaire de justification n'est plus légitime qu'une autre, qu'un arbitrage politique s'avère nécessaire et que les acteurs de cet arbitrage sont élus par les citoyens, l'argumentaire de justification qui l'emporte est en principe celui qui fait voir, en convainquant une majorité d'entre eux, que la réforme préconisée conduit aux meilleurs résultats attendus dans le respect de l'égalité des chances et de l'équité. On se trouve sur le terrain des promesses en termes d'intérêt général. Une perte de légitimité ne peut donc avoir qu'une seule origine : le constat ultérieur que les résultats promis ou attendus ne sont pas au rendez-vous.

Je ne me préoccupe pas ici de la perte de légitimité d'une institution particulière, mais de celle du modèle libéral-occidental dans son ensemble. Dans ce cadre, les résultats attendus

³⁸ Cette spécification du marchandage par l'organisation d'un marché par type d'objet de la transaction permet de comprendre pourquoi la distinction analytique entre échange monétaire, marchandage et marché est dans l'angle mort de l'analyse économique fondée sur une délimitation *a priori* de son objet (classique, marxiste, néoclassique).

³⁹ S'agissant de la richesse économique (en biens privés), la Théorie de l'équilibre général de Walras démontre que les inégalités générées par le marché sont justes au regard du critère d'équité retenu (voir *supra*)...s'il n'y a pas de « failles » du marché, notamment d'asymétries de pouvoir qui génèrent des rentes. Pour les néolibéraux « ultra », ces inégalités injustes sont inévitables. Pour les « sociaux-libéraux », des interventions de l'Etat sont nécessaires pour réduire ces inégalités injustes.

⁴⁰ Concernant ces dénominations qui sont plus précisément celles de l'Etat, voir (Billaudot, 2008a : 14).

⁴¹ Ou un moyen de mettre fin à une régression attribuée à l'institution que l'on entend réformer.

concernent, comme bien visé, la richesse-avoir, c'est à dire l'ensemble des biens qui font l'objet d'une compétition entre individus pour en disposer. Il y a alors deux sources objectives possibles de dé légitimation du modèle en question. Ces deux sources se sont conjuguées, avant l'ouverture de la crise de 2008.

Une première source : une absence d'égalité des chances et d'équité dans l'accès à la richesse-avoir

La première source est interne au modèle : les résultats constatés en matière de richesse-avoir ne sont pas conformes aux exigences d'égalité des chances et d'équité contenues dans les promesses⁴². La promesse globale qui légitime le modèle libéral-occidental est que la richesse de la nation doit augmenter et que tout le monde profite de cette augmentation sans accroissement injustifiable des inégalités en la matière. Les biens ordinaires dont se compose la richesse-avoir ne sont pas seulement ceux que l'on trouve sur le marché économique. Ce sont aussi ceux que les administrations publiques mettent à la disposition des citoyens en raison des « votes » qui se sont exprimés sur le marché politique⁴³. Tous les citoyens ont en principe accès aux biens et services mis gratuitement à leur disposition par les organismes de puissance publique, mais il y a bien eu une compétition entre les citoyens pour savoir ceux qui le seront⁴⁴. Il n'en reste pas moins que l'égalité des chances et l'équité ne se posent pas dans les mêmes termes selon que l'on a en vue la richesse-avoir d'ordre économique ou la richesse-avoir d'ordre politique.

Toutes les enquêtes dont on dispose, aussi bien pour les USA que pour les autres pays, font ressortir que, sur la période en revue (1981-2008) l'ascenseur social a beaucoup moins bien fonctionné que par le passé et que les inégalités de revenu et de fortune se sont nettement accrues. Cela rend manifeste que la prétendue « égalité des chances » dans l'accès aux fonctions qui donnent plus de richesse d'ordre économique (un pouvoir d'acheter sur le marché économique supérieur à la moyenne) s'est détériorée et que tout le monde n'a pas bénéficié de la croissance économique (sans parler des rémunérations faramineuses des dirigeants et autres golden boys, dont il paraît impossible de dire qu'elles respectent l'équité). Toutefois, l'enjeu ici est de montrer théoriquement qu'une telle détérioration fait partie du régime de croissance qui est porté par le système de FI néolibérales. Je m'en tiens à un seul aspect propre aux nations développées. Le processus de délocalisations actives et passives vers les pays à bas salaires, qui est constitutif de ce régime pour ces pays, concerne des productions faisant appel à une main d'œuvre peu qualifiée. Les premières victimes du chômage ou celles qui vont voir le pouvoir d'achat de leur salaire se réduire sont les personnes qui occupent de tels emplois, ainsi que les jeunes qui arrivent sur le marché du

⁴² Ce n'est pas à proprement parler en niveau que les résultats constatés s'apprécient au regard des promesses, mais en dynamique. En effet, les conditions initiales de la compétition pour l'accès à la richesse-avoir sont diversement appréciées tant en matière d'égalité des chances que d'équité.

⁴³ Telle est, en effet, la façon dont on se représente l'Etat dans la version considérée. C'est en ce sens que je la qualifie de **néolibérale**, la distinction classique entre libéralisme économique (marché) et libéralisme politique (Etat procédant de l'*homo politicus* d'Aristote) étant effacée. Dans cette conception de l'Etat comme marché politique, les représentants du peuple n'ont pas été élus pour gouverner la nation dans l'avenir en restant fidèles à de grandes orientations concernant la façon d'envisager l'intérêt général, c'est-à-dire en étant jugés capables de faire face dans ce cadre à tout ce que cet avenir peut réserver et qui est inconnu au moment de l'élection ; ils sont vus comme des entrepreneurs mandatés pour faire produire aux administrations les « biens publics » qu'ils ont promis.

⁴⁴ Cela permet de bien comprendre que le néolibéralisme au sens où je l'entends ne se réduit pas à l'ultralibéralisme, soit le point de vue qui considère que la liste des « biens publics » se réduit aux services assurés par l'armée et la police, tous les autres services administratifs (éducation, soins, etc.) devant être privatisés. De plus, voir notes *supra*.

travail avec un niveau de formation qui leur permet au mieux d'accéder à de tels emplois. Une telle dynamique se constate pendant la phase de croissance, soit bien avant qu'elle soit interrompue par la force de rappel qui naît de son caractère déséquilibré.

Pour la composante de la richesse-avoir qui tient aux biens et services fournis par les administrations (y compris services de santé dont le prix est couvert par des prestations), le constat est le même, la France ayant été l'un des pays où l'égalité des chances et l'équité ont été les moins affectées. L'explication théorique est simple. Le régime de croissance contraint les prélèvements obligatoires ; cela limite la progression possible des dépenses publiques en des domaines où la loi de Baumol s'applique ; ainsi, l'accès à certains services n'est plus assuré, ce qui nécessite d'en payer le prix sur le marché économique, ou sa qualité se dégrade, ce qui conduit ceux qui peuvent payer à délaisser le service public pour le privé (voir l'éducation notamment).

Une seconde source : des injustices concernant les biens supérieurs oubliés, la puissance-avoir et la reconnaissance-avoir

La seconde source fait sortir du modèle : la quasi-exclusivité donnée à la richesse-avoir s'accompagne de l'apparition ou du renforcement d'une absence d'égalité des chances ou d'équité en ce qui concerne l'accès aux deux autres biens supérieurs qui sont « oubliés » dans le modèle (néo)libéral, la puissance-avoir et la reconnaissance-avoir. Les trois biens dont se compose la puissance-avoir sont « avoir la santé », « avoir de l'instruction » et « avoir la sécurité ». Les négliger signifie que la richesse-avoir est considérée comme le moyen d'y accéder⁴⁵. La perte de légitimité de ces discours peut tenir à trois éléments : 1/ le moyen ne garantit pas le résultat, surtout si l'efficacité se détériore ; 2/ l'égalité des chances d'accès aux trois biens considérés est totalement déterminée par l'égalité des chances d'accès à la richesse-avoir ; 3/ les inégalités de richesse-avoir ont pour conséquence des inégalités marquées dans l'accès effectif à ces trois biens (à efficacité donnée des moyens). Comme les moyens sont, ou étaient, pris en charge par l'Etat et que l'égalité des chances et l'équité ne sont pas au rendez vous dans le régime de croissance économique, les conditions d'une perte de légitimité sont progressivement réunies dans la cours de ce régime.

Qu'en est-il pour la reconnaissance-avoir ? Celle-ci est visée par référence au « nous » national, ou plus simplement à la nation en tant qu'elle peut être plus ou moins reconnue dans le concert des nations. Cette reconnaissance est aussi celle de chacun en tant qu'il en bénéficie comme membre du « nous » auquel chaque « je » s'identifie. Les biens ordinaires qui sont compris dans ce bien supérieur sont ceux qui font cette reconnaissance, ceux qui sont les marqueurs de cette identité. Il s'agit donc des ressources de libre accès dont se compose le **patrimoine de la nation**⁴⁶. On parle de reconnaissance-avoir parce que ce bien supérieur commun est un bien visé. Autrement dit, chaque citoyen doit avoir accès à ce patrimoine. L'ignorer au bénéfice de la seule richesse-avoir consiste à laisser entendre que cela a lieu automatiquement, c'est-à-dire, (i) qu'il n'y a pas à se préoccuper d'une action collective visant la patrimonialisation de certaines ressources et (ii) que dès lors que ce patrimoine existe, il est

⁴⁵ On « a la santé » si on dispose des biens ou des services qui permettent de se soigner. On « a de l'instruction (y compris une qualification) » si on peut accéder aux services d'enseignement, qu'ils soient payant (marché économique) ou non payants (marché politique). On « a la sécurité » si l'Etat dépense pour la police et l'armée ou si on peut se payer des milices privées.

⁴⁶ Ces ressources patrimoniales ne sont pas des effets visés d'activités humaines. Cela se comprend sans problème pour le patrimoine naturel, qui en est la première composante. La seconde est le patrimoine social, qui procède de la structuration en ressources d'externalités positives. Sur le patrimoine social, voir (Billaudot, 2007).

automatiquement à la disposition de chacun. Ou encore, que l'insertion dans la vie collective nationale par l'accès à une certaine richesse (en premier lieu la disposition d'un emploi salarié) vaut intégration. Le problème en la matière est que cette source objective de délégitimation du néolibéralisme est difficilement perceptible dans la mesure où le patrimoine social n'est pas visible⁴⁷.

2.3 La crise de 2008 : un moment de vérité concernant la confrontation entre les résultats attendus et les résultats constatés

Tant qu'on est dans la phase ascendante du régime de croissance, la progression de la richesse-avoir globale est un fait acquis : le résultat constaté est conforme au résultat attendu⁴⁸. La distance entre ce qui a été « promis » et ce qui est constaté ne peut concerner alors que l'égalité des chances et l'équité. Le fait que cela ne soit pas assuré n'est donc qu'une perte **partielle** de légitimité⁴⁹. L'ouverture de la crise, avec le recul de la richesse-avoir qui se produit dans le cours de son déroulement en ramenant sur la tendance structurelle de progression de cette dernière, dissipe le rideau de fumée qui avait supporté jusque là, au moins partiellement, la légitimité du néolibéralisme. Non pas simplement parce que la richesse globale recule, mais aussi parce que ce recul touche très inégalement les uns et les autres. Si les « grands » et les « petits » perdent, ce sont surtout ces derniers qui payent le recul.

Toutefois, ce n'est pas parce que les promesses dont procédait la légitimation des institutions néolibérales n'ont pas été tenues que *voyce* va l'emporter sur *exit* ou *loyalty* (Hirschman, 1995). Cela signifie seulement que l'on est entré dans une période d'incertitude quand à l'issue institutionnelle de cette perte latente de légitimité. Et cela est d'autant plus vrai que, comme on le voit maintenant, la modernité occidentale elle-même est aussi en cause.

3. La modernité occidentale en crise

Cela n'a pas de sens de parler de modernité « occidentale » (ou de première modernité) s'il s'agit du seul modèle de société moderne possible. Précisons que ce modèle n'est pas dit « occidental » par opposition à un modèle qui serait « oriental ». En effet, la modernisation du Japon s'est faite selon ce modèle « occidental » (avec des particularismes tenant au fait qu'une société moderne réellement existante conserve encore des aspects qui tiennent à la société à l'ancienne dont elle est issue). De même pour la Chine. Il y a lieu de dire d'abord quelques mots de la raison pour laquelle il n'y a pas un seul modèle possible de « société moderne » pour pouvoir comprendre la proposition selon laquelle la modernité occidentale est en crise. Autrement dit, comprendre que la principale originalité de « la crise de 2008 » au regard de la « crise de 1929 » tient à une troisième dimension qui consiste à la voir comme un moment essentiel dans le cours d'une remise en cause déjà largement entamée de la modernité occidentale.

⁴⁷ Il est essentiellement fait de connaissances tacites en ce qui concerne les ressources d'allocation et de savoirs être dans la relation en ce qui concerne les ressources d'autorité - concernant le couple « ressources d'allocation/ressources d'autorité », voir Giddens (1986).

⁴⁸ A ce titre, il est utile de rappeler que la croissance économique a été rapide dans de nombreux pays au cours de la période passée en revue, notamment en Asie et en Amérique latine.

⁴⁹ Ou plus précisément, une base objective partielle pour une perte effective de légitimité, dans la mesure où une telle perte implique que la distance dont on parle soit subjectivement perçue par un nombre croissant de citoyens.

3.1 La raison pour laquelle on ne doit pas identifier la modernité « en général » au modèle occidental de modernité (première modernité)

La raison pour laquelle il n'y a pas un seul modèle possible de « société moderne » est interne à la pensée occidentale, ainsi d'ailleurs qu'à la pensée orientale. Cette raison a été mise en évidence par le travail du philosophe américain MacIntyre (1993), en se livrant à une analyse historique de la façon dont différentes traditions philosophiques appréhendent les liens entre la justice et la rationalité pratique dans le cadre de l'investigation en raison initiée par Platon (en se limitant d'ailleurs à des traditions rattachées au monde grec). Contrairement à ce qu'affirment les Lumières, il n'y a pas une seule façon de penser la rationalisation. Un débat récurrent traverse le temps, qui rend manifeste qu'il y a deux façons différentes de penser en raison le couple « bien-juste », ou encore deux conceptions opposées de la justice. Ce sont la conception de la justice en termes de coordination efficace (priorité du juste) et la conception de la justice en termes d'excellence (priorité du bien)⁵⁰. Cette opposition se spécifie dans chaque contexte social⁵¹. En modernité, les trois triades présentées dans la partie précédente (voir tableau III) constituent le fond commun de cette opposition. Cette dernière est alors la suivante : **les sens** des valeurs de référence et des biens supérieurs qui leur correspondent **changent** d'une conception à l'autre. Avec la conception de la justice en termes d'excellence, les valeurs de référence sont des valeurs **éthiques** – des valeurs qui relèvent d'un rapport à soi-même (Ricoeur, 1990, 1991) - et les biens associés à ces valeurs ne sont plus des biens visés, seulement des **moyens** pour être excellent.

La liberté, l'efficacité technique et le collectif comme valeurs éthiques

« Par rapport à soi-même » va alors de pair avec « soi-même comme un autre »⁵². Cela signifie qu'une valeur éthique n'acquiert ce statut que si elle trouve son sens dans un « horizon » (Taylor) à caractère social (sociétal). Si ces valeurs servent de référence dans l'espace public, cet horizon doit être **commun** à tous les membres de la société (suite à un débat qui sélectionne un sens précis qui doit être commun) et le « sociétal » en question ne peut être que l'humanité toute entière. Ce débat est en cours. Je retiens qu'il est déjà suffisamment avancé s'agissant du « nous » et de la liberté pour en spécifier les sens. En revanche, le débat est encore très ouvert s'agissant de l'efficacité technique.

Comme valeur sociale, le « nous » est un nous exclusif défini à l'échelle des seuls humains (la nature est pensée comme étant « extérieure ») : certains humains présents sont exclus, en l'occurrence ceux des autres nations, les citoyens nationaux passés et futurs étant inclus dans le « nous ». Comme valeur éthique, le « nous » est encore un nous exclusif, mais il est délimité à l'échelle de l'ensemble des éléments de la nature (dont l'humanité est une composante) : ce sont les actants non-humains qui sont exclus, le « nous » en question étant

⁵⁰ Les philosophes ou penseurs dont le propos peut être rattaché à la conception « en termes d'excellence » sont entre autres Aristote, Saint Augustin, Hume, Ricoeur et Sen. Et pour la conception « en termes de coordination efficace », les sophistes et Thucydide, les écossais du XVII^eme, les Lumières, Smith, Bentham et Rawls entre autres. Pour plus de détail voir (Billaudot, 2008b : 160-169).

⁵¹ Pour la modernité, ce travail de spécification m'est propre. Il repose sur une critique de celui tenté par MacIntyre.

⁵² « Appelons visée **éthique**, la visée d 'une vie bonne avec et pour autrui » (Ricoeur, 1990). Voir aussi (1991). Je ne retiens pas toutefois, comme lui, que l'éthique précéderait la morale - « tout ce qui dans l'ordre du bien et du mal, se rapporte à des lois, des normes des impératifs » (1991 : 42) -, puisque « tout le questionnement qui précède l'idée de morale » (*idem*) peut procéder de valeurs sociales tout autant que de valeurs éthiques. Sa philosophie relève, à ce titre, de la conception de la justice en termes d'excellence, de même d'ailleurs que celle de Taylor dans la définition qu'il donne d'un idéal moral.

donc celui de l'humanité toute entière (passée, présente et future). Comme valeur éthique, la liberté s'entend comme capacité de réalisation de soi conformément à un « idéal d'authenticité » qui est propre à la personne (chacune est biologiquement et socialement différente), mais qui postule un « horizon de signification » (Taylor)⁵³. Si non, cet idéal se dégrade en « culture de l'épanouissement personnel » (voir *supra* : c'est mon affaire, je n'ai pas à en discuter avec les autres).

S'agissant de l'efficacité technique, l'accord est au moins qu'elle ne doit plus être « exploiter la nature au mieux des connaissances scientifiques et techniques comme s'il s'agissait d'un puits sans fond ». A l'inverse, il ne peut s'agir, n'en déplaise aux partisans de la *Deep Ecology*, de basculer d'une perception de la nature comme étant « extérieure » à une perception « englobante » qui serait porteuse d'un sens moral (ce serait retomber dans la sacralisation)⁵⁴. La valeur en question ne peut donc pas être « poursuivre l'œuvre de la nature ». Le débat porte sur les conditions d'utilisation de la nature en la respectant (ne pas détruire ou dérégler les processus qui assurent le renouvellement de toutes ses composantes, etc.)⁵⁵

La spécificité de la modernité occidentale

On déduit de l'existence de ces deux conceptions qu'une méta convention est constitutive du modèle occidental de modernité (première modernité) : **seules des justifications relevant de la conception de la justice en termes de coordination efficace ont droit d'expression dans l'espace public**. Le recours à l'autre conception y est limité à l'espace privé. On comprend sans difficulté pourquoi cette méta convention commune s'est imposée. A l'époque, la conception de la justice en termes d'excellence était difficilement dissociable de la sacralisation encore présente dans la société à l'ancienne – les valeurs éthiques sont rattachées à des croyances religieuses. Dans ces conditions, le combat pour l'exclusivité de la rationalisation s'est confondu avec l'exclusion de fait dans l'espace public de justifications sociales fondées sur des valeurs éthiques. Avec le temps, les choses ont changé : ceux qui, à titre privé, se réfèrent à des valeurs éthiques sont le plus souvent tout autant laïques que ceux qui en restent à des justifications se référant à des valeurs sociales. Bien plus, la conception de la justice en termes d'excellence s'est invitée dans l'espace public depuis les années soixante dix – une présence qui a pris plus d'ampleur au tournant du siècle. Cette remise en cause de la modernité occidentale permet de dire qu'elle est en crise.

3.2 Question écologique, mondialisation, responsabilisation : la conception de la justice en termes d'excellence s'est invitée dans le débat public

⁵³ Cela signifie que cette liberté n'existe que sous condition de celle de l'autre. A ce sujet voir notamment Ariès (2005 : 146).

⁵⁴ L'homme n'est pas « naturellement » doté d'une boussole qui lui donnerait le sens du bien et du mal, ce qui revient à supposer que ce sens serait donné par un Dieu créateur et devrait être trouvé en se référant au fonctionnement de la nature si on adhère à la théorie darwinienne de l'évolution. Or cette théorie peut être enrôlée au service de toutes les causes, à commencer par l'eugénisme (Ameisen, 2008). La seule hypothèse sur l'homme, comme élément de la nature, est qu'il est doté, comme tout les autres éléments, d'un conatus – un effort de persévérance dans l'être selon Spinoza (Lordon, 2006) – qui se conjugue (ou encore, ne se comprend pas sans) un instinct de mort (Sémelin, 2005). Dès lors, la détermination de ce qui est bien (bon) et mal (mauvais) est toujours une affaire de l'esprit humain et à ce titre est toujours un produit social, qui change dans le temps. Même si certaines permanences s'affirment (ex : la condamnation de l'inceste).

⁵⁵ Voir notamment Jonas (1990).

Les principaux « faits », qui sont les manifestations les plus visibles de cette crise et qui suscitent des débats dans lesquels les valeurs éthiques se sont invitées, sont la montée en puissance de la question écologique, l'affirmation de démarches ou de pratiques qui se veulent responsables et le changement de vocabulaire consistant à parler de mondialisation et non plus d'internationalisation, sans oublier la « haine de l'occident » qui s'exprime au Sud⁵⁶. Chacun peut constater que ces « faits » sont présents dans la « crise de 2008 », notamment par les effets qu'ils ont sur l'activité d'ordre économique⁵⁷.

La question écologique

L'humanité pourra-t-elle survivre comme espèce en poursuivant le mode de développement actuel ? Cette question dite écologique ne met pas seulement en jeu l'aspect écologique de la vie des hommes sur terre, mais aussi l'aspect économique avec l'épuisement des ressources naturelles non reproductibles et l'aspect anthropomique avec les effets sur les corps des pollutions générées par ce mode de développement. Le débat que cette question suscite oppose ceux qui en restent à la conception occidentale de l'efficacité technique à ceux qui la contestent, à titre principal en l'envisageant comme une valeur éthique, c'est-à-dire en se rangeant implicitement du côté de la conception de la justice en termes d'excellence (voir *supra*). Cette dernière fait ainsi son entrée dans l'espace public, en contrevenant au monopole de la conception en termes de coordination efficace. De plus, contrairement à ce qu'il en était pour la question sociale à la fin du dix-neuvième siècle, cette question ne se pose plus simplement à l'échelle de chaque nation, en appelant une réponse à cette échelle, mais à l'échelle du « nous » mondial parce que les constats écologiques les plus inquiétants (réchauffement climatique, disparitions d'espèces, etc.) sont globaux. Ce sont finalement les trois valeurs-piliers de la modernité occidentale qui sont responsables de cet état de fait, dans la mesure où elles procèdent toutes les trois d'une perception de la nature comme « extérieure » au social. Mais faut-il abandonner complètement la modernité occidentale pour parvenir à un développement durable qui impliquerait une décroissance économique ?

La mondialisation

L'opposition qui vient d'être construite entre le « nous » national et le « nous » mondial permet de donner un sens précis à la mondialisation : l'affirmation du « nous » mondial dans les débats de justification des institutions internationales. Elle est alors nettement distinguée de l'internationalisation associée à la conception du collectif circonscrite au « nous » national. Bien évidemment, « la mondialisation empiriquement observée » comprend à la fois de l'internationalisation et de la mondialisation en ces sens précis. D'ailleurs, chacun la comprend et la juge à sa façon. Ceux qui défendent la mondialisation libérale sont en principe conséquents avec eux-mêmes : la liberté à laquelle ils se réfèrent est la liberté-compétition et la mondialisation dont ils parlent ne rompt pas avec la conception occidentale du collectif, puisqu'elle ne signifie pas autre chose que l'adoption dans chaque nation du même modèle « libéral-occidental » et, à l'échelle internationale, le recours au marché économique pour régler la compétition entre les Etats-nations. Reste que cela revient à considérer qu'il n'y a pas lieu de faire exister un marché politique mondial, en considérant que l'arène internationale dans laquelle s'affrontent FMN, Etats et ONG, s'apparente à un tel marché. Certains ont pointé cette contradiction de la pensée néolibérale : ils ont bien mis en évidence que le rejet de la nécessité d'une « fermeture politique » à l'échelle mondiale a pour conséquence de mettre sur la touche la prise en charge des biens publics proprement mondiaux (Beck, 2003),

⁵⁶ Voir Ziegler (2008).

⁵⁷ Exemple : la faillite des grands de l'automobile aux USA en lien avec la question écologique.

(Habermas, 2000). C'est par cette brèche que beaucoup de composantes du mouvement altermondialiste se sont introduites dans le débat. S'agit-il pour autant de substituer un Etat mondial aux Etats nationaux ?

La responsabilisation

La problématique de la responsabilisation est tout aussi ambivalente que celle de la mondialisation (Frydman, 2006) (Jonas, 1990). Ce n'est plus la valeur « collectif » qui est alors en jeu, mais la « liberté ». Pour certains, la responsabilisation, entendue comme la prise d'engagements volontaires devant les autres au nom de valeurs éthiques en matière de respects des droits humains ou sociaux ou de protection de l'environnement, est défendue au nom de la liberté-compétition, en l'opposant alors à la normalisation comprise de façon restrictive comme étant l'action réglementaire de chaque Etat (relevant de ce que j'ai appelé la planification). D'autres, au contraire, l'envisagent comme une alternative à la normalisation à l'occidentale, en se référant plus ou moins explicitement à la conception de la liberté comme liberté-réalisation. La contradiction à laquelle se heurte la première position est que la conception de la justice en termes de coordination efficace ne donne sens qu'à la responsabilité juridique. S'agit-il pour autant de substituer le *gentleman agreement*, associé à la référence à des valeurs éthiques, à la force du Droit, associée à la référence à des valeurs sociales ?

3.3 Quelle seconde modernité ?

Ces trois questions se posent parce que le dépassement de la première modernité par l'avènement d'une seconde modernité peut se faire selon deux voies distinctes, la voie de l'alternative et la voie de la conjonction.

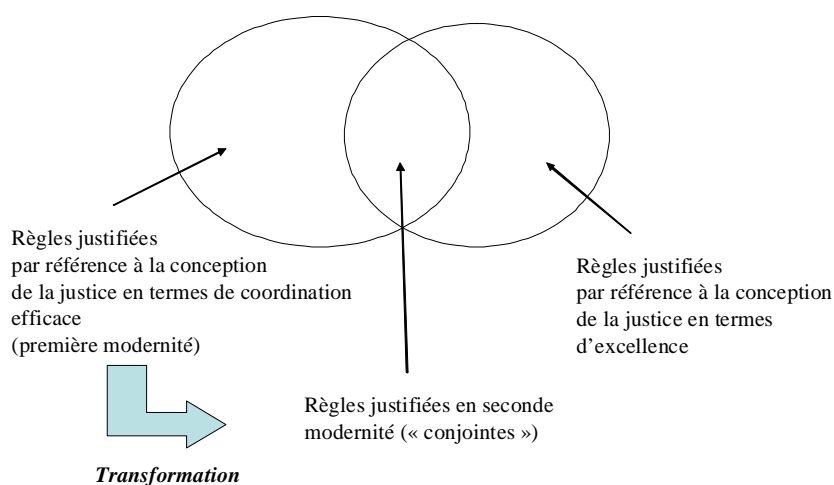
La voie de l'alternative

La première consiste à substituer une méta convention à une autre : remplacer le monopole de la conception de la justice en termes de coordination efficace dans l'espace public par le monopole de la conception en termes d'excellence. La seconde modernité se conçoit alors comme une **alternative** à la première. Les principales implications de cette « révolution » sont les suivantes. 1/ Un Etat mondial (une fermeture politique à l'échelle mondiale) doit se **substituer** aux Etats nationaux. 2/ « Utiliser les objets naturels et produire des ressources sans détruire ou dérégler la nature (une formulation possible, voir *supra*) » doit se substituer à « exploiter la nature ». 3/ Le respect de la réalisation de l'autre doit se substituer à la compétition avec l'autre, dans le cadre d'« horizons de signification » (Taylor) partagés concernant les valeurs éthiques. 4/ Dans tous les domaines de la vie sociale, et pas seulement dans l'ordre politique, la démocratie participative doit se substituer à la démocratie représentative.

La voie de la conjonction

La seconde solution logique consiste à penser la seconde modernité comme un modèle dans lequel le monopole constitutif de la première modernité a été seulement levé. Cela signifie que la justification-légitimation des institutions de la structure de base « moderne » est **conjointe** : les règles doivent pouvoir être justifiées en se référant d'un côté à la coordination efficace (valeurs sociales) et de l'autre à l'excellence (valeurs éthiques), comme cela est visualisé dans la figure ci-jointe.

Figure : La seconde modernité comme transformation de la première modernité : des règles « conjointes »



Cet espace existe, même s'il n'est pas très étendu. En effet, ce n'est pas parce que les deux conceptions de la justice sont contradictoires que certaines règles ne peuvent pas être justifiées de deux façons différentes. L'existence de cet espace tient au fait que les biens visés dans la coordination efficace sont quelque part nécessaires à la réalisation de l'excellence. Un exemple permet de le comprendre. Il porte sur la règle « ne pas utiliser dans la production d'un produit de consommation finale des ingrédients qui porteraient atteinte à la santé du consommateur ». Cette règle est justifiable sous l'égide de la conception de la justice « en termes de coordination efficace » en se référant à la valeur « efficacité technique » comme « exploitation de la nature », valeur pour laquelle le bien visé est entre autres « avoir la santé » ; autrement dit, la règle en question est justifiée par le fait que le consommateur doit pouvoir exploiter efficacement son corps. Cette règle est aussi justifiable sous l'égide de la conception de la justice « en termes d'excellence » en se référant à la même valeur, qui a alors un autre sens, valeur pour laquelle l'un des biens qui lui sont associés est « être en bonne santé », ce bien particulier étant un moyen au service de l'excellence ; la règle est alors justifiée par le fait que la nouvelle définition de l'efficacité technique implique de ne pas dégrader les corps humains⁵⁸.

Les principales implications de cette transformation « réformatrice » sont les suivantes. 1/ Un Etat mondial (une fermeture politique à l'échelle mondiale) doit se conjuguer aux Etats-nations. 2/ L'« exploitation de la nature » ne doit pas contrevenir à « l'utiliser sans la détruire ou la dérégler ». 3/ La compétition entre individus ne doit pas porter atteinte à la capacité de réalisation de chacun. 4/ La démocratie participative doit se conjuguer à la démocratie représentative.

Un point commun

⁵⁸ A l'inverse, la règle « les apporteurs de capitaux (sans limitation de durée et sans rémunération garantie) sont les seuls à avoir le pouvoir de contrôler et de nommer la direction de la firme salariale, à l'exclusion des salariés », est justifiable par référence à la liberté-compétition dans le cadre de la conception de la justice en termes de coordination efficace. Mais elle ne peut l'être sous l'égide de la conception « en termes d'excellence » par référence à la liberté-réalisation, puisque l'enjeu n'est plus alors pour le salarié d'avoir de la richesse.

Ces deux modèles, dont les implications ne sont pas les mêmes, ont au moins un point commun : ils imposent de fortes contraintes à l'exercice de l'impulsion capitaliste de l'ordre économique, cette impulsion ne pouvant pas ne pas s'exercer dans l'une et l'autre dès lors que l'on n'est pas sorti de la modernité (la monnaie opère encore comme médium de communication).

CONCLUSION

Personne ne peut prédire combien de temps va durer le second acte (non financier) du déroulement de la « crise de 2008 ». L'analyse développée dans la première partie de cet article conduit à penser qu'il s'agira d'une récession temporaire plus ou moins profonde selon les pays. Trois scénarios sont envisageables au-delà. C'est bien de scénarios dont on doit parler dans la mesure où les remises en cause qui ont été diagnostiquées n'impliquent en aucune façon qu'il s'agirait de la fin nécessaire et assez immédiatement du mode de développement libéral-occidental, donc de celle des FI sur lesquelles il repose. L'avenir est ouvert. La seule certitude est que certaines réformes les affecteront. Mais l'ampleur de ces réformes dépendra dans une large mesure des forces sociales en présence et des projets qu'elles mettront ou non en avant. Le premier scénario correspond à la réalisation de réformes qui, au titre d'un diagnostic ne prenant en compte que la première dimension, entendent remédier à des dysfonctionnements internes au régime de croissance en place. Les engagements pris au G20 de Londres en mars-avril 2009 ne font guère sortir de ce premier scénario qui, à ce titre, paraît le plus probable. Le second scénario intègre la seconde dimension : les réformes mises en œuvre procèdent d'une remise en cause du quasi monopole de la liberté-compétition, comme base de légitimité des FI (publiques), donc d'un rééquilibrage au profit de l'efficacité technique et du collectif; mais il ne sort pas des limites du modèle occidental de modernité. Un troisième scénario répond à la remise en cause de ce modèle et offre une issue à sa crise, dans la mesure où les réformes qui en sont constitutives procèdent d'un diagnostic intégrant la troisième dimension ; elles visent alors la mise en place d'une seconde modernité. Mais comme celle-ci peut se faire selon l'une ou l'autre des deux voies rapidement esquissées, ce troisième scénario s'explicité en deux variantes tout à fait distinctes. Ce dernier scénario, dans sa variante dite de transformation-conjonction, est celui qui me paraît le plus souhaitable sur le papier. Mais on ne voit pas se dégager des acteurs collectifs qui seraient porteurs d'un tel projet. Ce projet est réformateur, ou transformateur si on préfère, puisqu'il n'implique pas la mise à l'écart de la modernité occidentale. Or ceux qui se nourrissent au Sud de la « haine de l'occident » en occupant le devant de la scène visent un retour à la sacralisation et ceux qui au Nord se veulent les porteurs d'un altermondialisme éthique prônent une alternative radicale. Mais la nouvelle période qui s'ouvre va aussi donner lieu à une redistribution des cartes. Et pourquoi pas à une refondation de la social-démocratie sur ce projet ?

Références

- Aglietta M. (2008), *La crise. Comment en est-on arrivé là ? Comment s'en sortir ?*, Paris, Ed. Michalon.
- Aglietta M., Brender A. (1984), *Les métamorphoses de la société salariale*, Paris, Calmann-Lévy.
- Aglietta M., Rebérioux A. (2004), *Les dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel.

- Amable B., Palombarini S. (2005), *L'économie politique n'est pas une science morale*, Paris, Raisons d'agir.
- Ameisen J-C. (2008), *Dans la lumière et les ombres. Darwin et le bouleversement du monde*, Fayard/Seuil, Paris.
- Arendt H. [1991], *Condition de l'homme moderne*, Paris, Press Pocket (1^o édition 1958).
- Aries P. (2005), *Décroissance ou barbarie*, Villeurbanne, Editions Golias.
- Beck U. (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Champs Flammarion. Trad. fr. de *Macht and Gegenmacht im globalen Zeitalter*, Suhrkamp Verlag, 2002.
- Bertaux D. (1993), «La maîtrise de la production anthroponomique comme enjeu de la modernité », in Audet M. et Bouchikhi H. (dir), *Structuration du social et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Laval, Les presses universitaires de Laval.
- Bessy C., Favereau O. (2003), « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie politique*, n^o 44, Paris, L'Harmattan.
- Billaudot B. (2001), *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Paris, L'Harmattan.
- Billaudot B. (2008a), « Une théorie de l'Etat social », *Revue de la régulation*, n^o 2, janvier 2008, Varia (<http://regulation.revues.org/document2523.html>).
- Billaudot B. (2008b), « Institution et justification », *Revue française de socio-économie*, n^o 1.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boyer R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Agalma, Paris, La Découverte.
- Boyer R. (1988), « Formalizing Grow Regimes » in Dosi G., Freeman C., Nelson R., Silverberg G., Soete L., (Eds), *Technical Change and Economic Theory*, Londres, Pinter.
- Commons J. R. (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1^o ed. 1934, Macmillan).
- Duperthuy D. (2008), *Structures, institutions et formes : essai d'épistémologie morphologique appliquée à l'économie*, Thèse soutenue à l'Université de Savoie.
- Fourquet F. (2004), « Le rapport international est toujours dominant », *L'Année de la régulation*, n^o 8, 2004-2005, pp. 135-171.
- Frydman B. (2007), « Stratégies de responsabilisation des entreprises à l'ère de la mondialisation », in Brend T., Docquir P-F, Frydman B., Lewkowicz G., *Responsabilités des entreprises et corégulation*, Bruxelles, Bruylant.
- Gauron A. (2002), *L'empire de l'argent*, Paris, Desclée de Brower
- Giddens A. (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Giddens A. (1984), *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press. Trad.fr. (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- Habermas J. (2000), *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.
- Hirschman A. (1995), *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.
- Jonas H. (1990), *Le principe de responsabilité*, Paris, Editions du Cerf.

- Joshua I. (2009), *La grande crise du XXIème siècle. Une analyse marxiste*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.
- Leonard M. (2008), *Que pense la Chine ?*, Paris, Plon.
- Lordon F. (2006), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.
- MacIntyre A. (1988), *Whose Justice ? Which rationality ?* University of Notre Dame Press, Indiana (trad. fr. *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, Léviathan, Paris, PUF, 1993).
- Piaget J. (1968), *Le structuralisme*, Paris, PUF.
- Rawls J. (1971), *A Theory of Justice*, The Belknap of Harvard University. Trad. fr. (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil.
- Rawls J. (1993), *Justice et démocratie*, Paris, Le Seuil.
- Rawls J. (2003), *La justice comme équité. Une reformulation de théorie de la justice*, Paris, La Découverte.
- Ricoeur P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Points, Editions du Seuil.
- Ricoeur, P. (1991), *Lectures*, Paris, le Seuil.
- Sémelin J. (2005), *Purifier et détruire*, paris, Seuil.
- Supiot A. (2005), *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit*, Paris, Seuil.
- Taylor C. (1992), *Grandeur et misère de la modernité*, Paris, Bellarmin. Trad. fr. de: *The Malaise of Modernity*, 1991, Charles Taylor and the Canadian Broadcasting Corporation
- Weber M. (1995), *Economie et société*, Paris, Agora Pocket, Plon (Première édition allemande, 1921).
- Ziegler J. (2008), *La haine de l'occident*, Paris, Albin Michel.